



VOLUME 2 N° 1  
Mars 2003

# L'École aux postes

Le journal de l'École nationale de police du Québec

*Loi concernant l'organisation des services policiers*

## Modifications majeures à venir dans la formation policière québécoise

**D**es modifications majeures sont à venir au cours des prochains mois dans la formation offerte à l'École en matière de perfectionnement professionnel. La mise en vigueur de la Loi concernant l'organisation des services policiers oblige l'École à revoir une partie de la formation offerte aux policiers. L'instauration d'une approche-programme et l'attribution de crédits universitaires à plusieurs cours ou programmes marqueront sans doute le plus le passage de l'Institut de police du Québec vers l'École nationale de police du Québec.

### Vers l'approche-programme

«Toute la grille actuelle des cours est appelée à changer et la plupart de ceux-ci seront regroupés à l'intérieur de programmes, mentionne M. Jacques Pelletier, directeur de la recherche et du développement de l'École. Nous adopterons ainsi une approche-programme pour le perfectionnement professionnel.»

Les avantages d'une approche-programme sont multiples. En plus de permettre une formation plus cohérente et de faire en sorte que ses éléments (objectifs, cours, activités, ressources humaines, mécanismes d'évaluation, etc.) sont reliés fonctionnellement les uns aux autres,



Le cours Interrogatoire sur vidéo que suivent ces policiers fait partie des cours dont le contenu est appelé à subir des modifications.

cette approche exige une concertation entre tous les partenaires concernés par la formation policière.

### Une formation mieux ciblée

«Le contenu de chaque cours peut ainsi être mieux ciblé, ce qui permet au policier d'accroître ses connaissances», reconnaît M. Pelletier. Par

Voir **Modifications** en page 2

## dossier

*Baccalauréat en sécurité publique*

### La CREPUQ devrait rendre sa décision d'ici l'été 2003

« Si tout va comme prévu, une première cohorte de policiers devrait pouvoir s'inscrire au baccalauréat en sécurité publique au cours des prochains mois », confie M. Jacques Pelletier, directeur de la recherche et du développement de l'École. La direction de l'École s'attend que la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) rende sa décision d'ici à l'été 2003 quant à la pertinence et la qualité de ce programme.

La CREPUQ a reçu favorablement le document de présentation du projet. Il lui reste à se prononcer sur la gestion du programme (les inscriptions, le suivi pédagogique, la diplomation, etc.), son objectif et son contenu ainsi que sur sa structure particulière qui a trait au partenariat entre les universités québécoises.

D'ici la fin du mois de mars, des membres de la CREPUQ devraient se rendre à l'École et à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) pour poursuivre leur évaluation du dossier.

Rappelons que l'École et l'UQTR sont maîtres d'œuvre de ce projet. Les universités francophones québécoises offriront en partenariat les cours dans les différentes régions afin de permettre aux policiers de poursuivre leurs études malgré la mobilité qu'exige l'exercice de leurs fonctions. Lorsqu'il sera offert, le baccalauréat en sécurité publique sera le point de convergence des différentes formations policières universitaires, tant les formations initiales que le perfectionnement professionnel, et ce, dans les domaines de l'enquête, la gestion et la patrouille-gendarmerie. Les partenaires actuels ont également l'intention d'inviter les universités anglophones du Québec à se joindre au projet.

### Reconnaissance des acquis

Les étudiants inscrits aux programmes de gestion ou d'enquête pourront se prévaloir de la reconnaissance d'acquis scolaires et expérientiels grâce à une procédure mise en place par l'École et l'UQTR. Les candidats seront appelés à déposer les documents officiels ou à rédiger un rapport permettant aux instances d'évaluer les apprentissages faits en milieu de travail. Les personnes qui entameront ces démarches seront soutenues par le Registrariat de l'École pour le dépôt de leur demande. La demande de reconnaissance sera analysée par les responsables de programme et confirmée par l'UQTR.

## Dans un esprit de renouveau

### SOMMAIRE

#### Dossier

Pages 1 et 2

#### Formation

Pages 3, 4, 5, 8 et 10

#### Capsule linguistique

Page 4

#### Rencontre

Pages 6 et 7

#### Projet de construction

Page 8

#### Recherche

Page 9

#### Saviez-vous que... ?

Page 10

#### Colloques

Page 11

#### En vrac

Page 11

#### À l'international

Page 12

#### Nos publications

Page 12

L'intérêt que vous avez manifesté pour notre nouveau journal *L'École aux postes* après la parution du premier numéro nous confirme le rôle crucial de l'information en période de changements. À un point tel que nous avons décidé d'augmenter le tirage de cette publication à 14 000 exemplaires.

Il est vrai que l'École et la formation policière sont en train de se modifier profondément. La Loi concernant l'organisation des services policiers oblige l'École à revoir en partie la formation offerte aux policiers. À cette fin, nous avons réuni les directeurs de police à l'École le 18 février dernier afin d'échanger sur leurs besoins de formation. On sait déjà que plusieurs cours additionnels devront être offerts sous peu par l'École. L'article à la une explique bien la teneur de ces modifications.

Parce que l'École doit être un agent de changement, parce qu'elle contribue à former des leaders, parce que son action doit favoriser la réflexion, il nous fallait obtenir une reconnaissance universitaire. Notre partenariat avec les universités nous permet encore plus d'offrir une formation qui contribue à inculquer à l'apprenant l'ouverture et la souplesse nécessaires pour se recycler et se renouveler. En ce sens, nous attendons avec impatience la réponse de la Conférence des recteurs et des principaux du

Québec (CREPUQ) en ce qui concerne notre projet de baccalauréat en sécurité publique. Le suivi de ce dossier est aussi présenté à la une.

Les travaux de construction vont bon train à l'École et touchent tous les secteurs. Un état de situation est présenté à la page 8. Nous savions que l'étendue des travaux et leur ampleur nous affecteraient à un moment donné, mais nous ne pouvions évaluer jusqu'à quel point. J'aimerais remercier chacun des membres du personnel et chaque client de leur appui et de leur patience.

Trente ans après l'incendie qui détruisit une partie du bâtiment historique de l'École, nous pouvons contempler sa restauration : les bureaux, les corridors et les chambres qui s'y trouvent revêtent un cachet particulier, principalement en raison de la mise en valeur des murs d'origine. Rappelons qu'au printemps 2002, l'ancien Séminaire de Nicolet a été désigné le trésor ambassadeur de la MRC de Nicolet-Yamaska et, à ce titre, l'immeuble figure dans un répertoire des trésors patrimoniaux du Québec. Nous sommes fiers de cette reconnaissance.

Ce deuxième numéro vous permettra de constater le rôle important que jouent nos experts-conseils dans l'évolution des pratiques poli-

cières. Vous serez également informé sur la nouveauté qui touche la formation policière ainsi que sur les normes médicales et physiques d'admission auxquelles devront bientôt se soumettre les aspirants policiers. Le CIDRAP mène actuellement une recherche sur l'intégration professionnelle des recrues : nous vous en dévoilons ses grandes lignes.

S'il est un élément qui se dégage de ce deuxième numéro de *L'École aux postes*, c'est sans doute l'esprit qui habite chacun des artisans de l'École à tout mettre en œuvre pour que la formation policière satisfasse les besoins des corps de police québécois.

Bonne lecture!

Louise Gagnon-Gaudreau,  
directrice générale de l'École



Photo: Stéphane Lessard

## Modifications

suite de la page 1

exemple, dans les cours de perfectionnement professionnel en enquête, au lieu de couvrir des notions juridiques dans chacun des cours, tels que Interrogatoire sur vidéo, Enquête sur des crimes à caractère sexuel, Enquête sur l'abus physique et le décès de jeunes enfants, Crime économique, etc., on a créé un cours qui porte uniquement sur les notions juridiques. Cette façon de faire permet d'approfondir l'aspect légal dans le domaine de l'enquête et évite la répétition de ces notions dans les autres cours.

#### Crédits universitaires

L'École vise à faire attribuer des crédits universitaires à la majorité des cours de perfectionnement professionnel, mis à part les cours techniques. Ainsi, les cours reliés à l'enquête criminelle, à la gestion, à l'emploi de la force, à la police communautaire pourraient se voir attribuer des crédits universitaires.

#### Groupes de travail

Un comité, composé des responsables des sections formation de la Sûreté du Québec, du Service de police de la Ville de Montréal, du Service de police de Québec, du Service de la protection des citoyens de Laval, du Service de police de Longueuil, du Service de police de Saint-Eustache, du Service de police de Saint-Georges, de l'Association des directeurs de police du Québec et de l'École, a été formé pour appuyer et guider l'École dans les transformations à apporter. Des groupes de travail en enquête policière, en emploi de la force et en sécu-

rité routière ont été mis sur pied afin d'analyser l'offre de formation actuelle et d'évaluer si elle permet de répondre aux besoins des organisations considérant leur niveau de service requis par la Loi. En plus des membres du comité principal, des représentants des corps de police de Saguenay, Sherbrooke, Trois-Rivières et Thetford-Mines font partie de ces groupes de travail sectoriels. Leur analyse permettra de déterminer les formations qui répondent aux besoins, celles qui répondraient aux besoins moyennant certaines modifications et celles qui doivent être élaborées. « Prioritairement, nous procéderons à l'élaboration des nouvelles formations plutôt qu'aux modifications de celles qui existent », poursuit M. Jacques Pelletier.

Par la suite, l'École partagera avec les corps de police les contenus de formation et prendra entente relativement aux responsabilités de chacun quant à l'élaboration et à la diffusion de la formation. « L'objectif ultime de cette démarche est d'harmoniser l'offre de formation globale de tous les partenaires du domaine policier et d'élaborer des tronc communs de formation », précise M. Pelletier.

#### Travail de longue haleine

Ce travail se fera sur plusieurs années. « Au début, certains cours pourraient être ajoutés au répertoire des cours de l'École, souligne M. Alain Sirois, directeur de la formation. Par la suite, à mesure que l'approche-programme sera structurée, des modifications seront apportées dans l'offre de formation. »

# Des nouvelles normes médicales et physiques d'admission

L'École nationale de police a comme objectif d'implanter les nouvelles normes d'admission à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003. «L'École a le mandat, en vertu de l'article 16 de la Loi sur la police, d'établir les conditions d'admission à ses programmes de formation et, plus spécifiquement, les exigences médicales et physiques du programme de formation ini-

seront sous la responsabilité de l'École; d'autre part, l'École aura son propre règlement sur les nouvelles dispositions concernant l'évaluation de la condition physique et les exigences médicales. Elle ne référerait donc plus au règlement du ministère.»

Lors de sa dernière rencontre en février, le conseil d'administration s'est prononcé en faveur

de la modification du Règlement sur le régime des études de l'École afin d'introduire les nouvelles exigences médicales et physiques. Le tout est maintenant sujet à l'approbation du ministre de la Sécurité publique et sera par la suite publié dans la *Gazette officielle du Québec*.

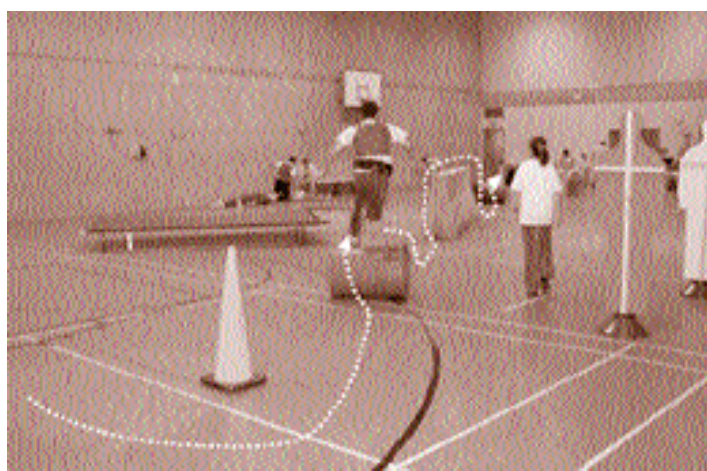
## Travail de concertation réussi

Les nouvelles normes médicales et physiques d'admission sont le fruit d'un long travail de concertation. «À la suite de l'adoption de la Loi sur la police, l'École a mis en place un groupe de travail qui s'est penché sur la révision des normes d'admission, mentionne M<sup>me</sup> Beauchamp-Blais. Elle a aussi créé un groupe-conseil formé de représentants du Service de police de la Ville de Montréal, de la Sûreté du Québec, de l'Association des directeurs de police du Québec et de l'École.»

Le Groupe Santé Physimed inc. s'est vu confier le mandat d'élaborer les exigences médicales re-

quises à l'admission des élèves au programme de formation, un nouveau protocole d'examen médical et un manuel d'évaluation médicale destiné au médecin évaluateur. Les chercheurs Luc Léger, Arthur Long, Louise Béliveau, François Prince et Chantal Daigle de l'Université de Montréal ont, quant à eux, élaboré les exigences relatives à la condition physique des élèves. Deux spécialistes en éducation physique de l'École, M. Jean-René Morrissette et M<sup>me</sup> Lucy Levasseur, ont collaboré étroitement aux travaux.

«Nous sommes heureux de tout le travail qui a été accompli dans ce dossier. L'accessibilité des tests, leur fiabilité, leur viabilité, leur durée, leur coût, l'aménagement d'un circuit dont les étapes s'apparentent aux tâches policières sont parmi les préoccupations que nous avons face à l'élaboration des nouvelles normes et qui ont été considérées par les groupes de travail», conclut M<sup>me</sup> Beauchamp-Blais.



Le nouveau circuit d'évaluation physique s'apparente aux tâches de la fonction policière. Ci-dessus, l'aspirant policier franchit une étape du circuit qui consiste à sauter par-dessus une poubelle et à courir sur un muret, un peu comme il pourrait le faire lors d'une chasse à l'homme.

tielle en patrouille-gendarmerie», souligne M<sup>me</sup> Claude Beauchamp-Blais, registraire.

Actuellement, ce sont les collègues qui transmettent à l'École un rapport médical sur l'état de santé de leurs élèves ainsi que le résultat de leur performance au test d'aptitudes physiques. Par ailleurs, en plus de répondre à toutes les conditions d'admission, les candidats inscrits sur la liste de classement du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie doivent réussir un test physique préalable à leur inscription à une cohorte. Rappelons que le processus d'évaluation de la condition physique et médicale réfère actuellement au Règlement sur les normes d'embauche des agents et cadets de la Sûreté du Québec et des corps de police municipaux (R.R.Q., 1981, c. P. 13, r. 14).

## Nouvelle procédure

«Toute cette procédure va changer, affirme M<sup>me</sup> Beauchamp-Blais. D'une part, l'élaboration des normes médicales et physiques de même que l'évaluation des candidats selon ces normes

de la modification du Règlement sur le régime des études de l'École afin d'introduire les nouvelles exigences médicales et physiques. Le tout est maintenant sujet à l'approbation du ministre de la Sécurité publique et sera par la suite publié dans la *Gazette officielle du Québec*.

## Décentralisation des services

Dès la mise en place des nouvelles normes, l'École décentralisera l'évaluation médicale. Pour ce faire, elle accrédiitera des cliniques médicales situées à proximité des collègues responsables de l'enseignement du programme de techniques policières. Par ailleurs, après la première année d'utilisation des tests d'évaluation physique à l'École, une analyse sera faite quant à la possibilité de décentraliser également ces tests dans divers centres d'évaluation.

Le projet d'amendement du Règlement sur le régime des études prévoit que l'évaluation médicale devra dorénavant être effectuée dans les douze mois précédant l'inscription à une cohorte du programme de forma-

## Sommaire des tests et exigences sous réserve de l'approbation du ministre de la Sécurité publique

### Tests physiques

- Circuit chronométré d'une durée variant de 250 à 400 secondes avec stations ou obstacles faisant appel aux qualités d'agilité et d'aptitude aérobie des sujets requises pour exercer la fonction policière;
- Trois stations non chronométrées (échec ou réussite) faisant appel aux qualités de force et puissance musculaire ainsi qu'à la maîtrise de soi en état de fatigue;
- Épreuve de course navette de 20 m visant à déterminer les aptitudes aérobies du sujet.

Chacune des trois composantes est indépendante et peut entraîner l'élimination du candidat si celui-ci ne répond pas aux critères de passage.

### Exigences médicales

- Questionnaire médical complet incluant :
  - Habitudes de vie
  - Antécédents pathologiques personnels
  - Symptomatologie actuelle
  - Hospitalisation
  - Médication et allergie
  - Antécédents pathologiques familiaux
- Signes vitaux
- Examen physique complet
- Examen de la vue
- Audiogramme tonal (prothèses non autorisées)
- Prise de sang
- FSC
- Profil biochimique (urée, créatinine, glucose, électrolytes)
- Analyse d'urine

## Devenir instructeur chef d'équipe, ça vous intéresse?

La formation des aspirants policiers inscrits à l'École repose en grande partie sur du *coaching* assuré par une vingtaine de chefs d'équipe (instructeurs). Ces instructeurs sont des policiers en prêt de service.

### Appel de candidatures

Lorsque l'École a besoin de recruter des chefs d'équipe pour le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie, la Direction des ressources humaines

la Sûreté du Québec ou des corps de police municipaux du Québec. «À des fins pédagogiques, l'École s'assure d'avoir une proportion égale d'instructeurs provenant de ces trois types de corps de police afin que les aspirants policiers se familiarisent avec les différentes méthodes de travail ayant cours au Québec», précise M<sup>me</sup> Johanne Magny, conseillère en gestion de ressources humaines à l'École. L'appel de candidatures est également diffusé sur le site Internet de l'École.



Le travail sur le terrain qu'effectuent les chefs d'équipe est fondamental pour l'apprentissage des aspirants policiers. Cidessus, à gauche, M<sup>me</sup> Maryse Fournier, chef d'équipe, s'entretient avec des aspirants policiers à la suite d'une intervention qu'ils viennent d'effectuer.

diffuse un appel de candidatures auprès des corps de police. Selon les besoins de l'École, le concours s'adresse aux membres du Service de police de la Ville de Montréal, de

Après s'être assurés qu'ils remplissent les conditions d'admission, les policiers intéressés à poser leur candidature à un poste d'instructeur doivent se procurer le formulaire d'offre de service auprès de la Direction des ressources humaines, le remplir et le faire parvenir

à l'École. «Même si nous ne sommes pas en période d'appel de candidatures, nous recevons régulièrement des offres de service de la part de policiers intéressés à

devenir instructeurs chez nous, affirme M<sup>me</sup> Magny. Nous conservons ces offres de service pour une période de deux ans et les considérons lorsque nous lançons un appel de candidatures.»

### Sélection des candidats

Une fois l'appel de candidatures terminé, le comité de sélection convoque tous les candidats répondant aux conditions d'admission à venir passer un test écrit de connaissances et un test psychométrique. À la suite de l'analyse de ces tests, des candidats sont convoqués à une entrevue.

«Il est important de comprendre que toute cette démarche est une

initiative personnelle du policier, mentionne M<sup>me</sup> Magny. À partir du moment où nous offrons un emploi au policier, nous devons conclure une entente de prêt de service avec son employeur et le syndicat qui le représente. Les contrats de service sont d'une durée de trois ans. À son arrivée à l'École, le nouvel instructeur suit une formation en pédagogie et en supervision opérationnelle.»

**Direction des ressources humaines  
(819) 293-8631, poste 265**

*Pour en savoir plus*

[www.enpq.qc.ca](http://www.enpq.qc.ca)  
(section Appel de candidatures)

### Conditions d'admission

- Être policière ou policier actif;
- Détenir un diplôme d'études collégiales en techniques policières (un nombre d'années de scolarité inférieur à celui exigé peut être accepté à la condition que chaque année de scolarité manquante soit compensée par deux années d'expérience);
- Avoir réussi le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie de l'École appelé Formation policière de base avant le 1<sup>er</sup> septembre 2000);
- Compter cinq années d'expérience à titre de policière ou de policier, dont trois années en patrouille;
- Être en bonne condition physique : l'École peut, avant d'embaucher une personne, lui demander de subir un examen médical ou un examen de la condition physique; le cas échéant, cet examen se fera à la suite d'une offre d'embauche (offre conditionnelle aux résultats de l'examen);
- Ne pas détenir un grade supérieur à un premier grade;
- Avoir démontré un comportement exemplaire dans son organisation;
- Démontrer un intérêt pour le modèle d'une police professionnelle de type communautaire.

Le fait d'avoir acquis de l'expérience dans le domaine de la formation ou de la gestion d'équipe est considéré comme un atout.

## Les aspirants policiers maintenant formés en sauvetage aquatique

Depuis l'automne 2002, les aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie suivent un cours en sauvetage aquatique. «Cette formation était de plus en plus demandée par les corps de police», souligne M. Jacques Carle, responsable des programmes de patrouille-gendarmerie à l'École. «Nous savons que, dans l'exercice de leurs fonctions, les policiers sont souvent appelés à intervenir près d'un plan d'eau ou sur l'eau pour venir en aide à des citoyens. Bien qu'on ne vise pas à faire d'eux des sauveteurs, ils doivent être en mesure de diriger

une opération de sauvetage, d'agir lors de cette opération et de sauver des vies», précise M. Carle.

En mai 2002, lors de la remise de la croix de bravoure et des médailles pour actions méritoires par le ministre de la Sécurité publique, dix médailles sur dix-huit ont été décernées à des policiers pour des cas de sauvetage aquatique.

La formation offerte à l'École est d'une durée de trois heures : une partie est théorique et l'autre est donnée en piscine. La construction du bassin d'entraînement sur le campus de l'École avait d'ailleurs été prévue à cet effet. «Actuellement, nous empruntons les installations sportives d'une institution voisine, mentionne M. Carle. Lorsque la construction de notre bassin sera terminée, nous disposerons d'une installation extraordinaire pour offrir ce cours.»

## capsule linguistique

### Barrage routier ou contrôle routier?

Lors de la période des fêtes, plusieurs opérations de contrôle routier ont été effectuées par les policiers. Largement publicisées sous l'expression «barrages routiers», ces opérations seront désignées différemment dès l'an prochain.

Une distinction doit donc être faite entre ce qu'on appelle un barrage routier et un contrôle routier.

Le terme «barrage routier» doit être utilisé uniquement lorsqu'il faut ériger un barrage d'une route afin d'effectuer un périmètre de sécurité à la suite d'un crime majeur, un incendie, un vol qualifié, une prise d'otage, une poursuite de véhicule, etc. Dans ce cas, la circulation peut être restreinte, déviée, bloquée; il s'agit donc de situations non planifiées et qui exigent une intervention immédiate. Tous les autres cas, qui s'effectuent lors d'opérations spécifiques (ceinture de sécurité, véri-

fication mécanique, alcool, etc.), constituent des contrôles routiers qui nécessitent habituellement une planification.

### Alcootest ou ivressomètre ?

À la suite d'une opération de contrôle routier ou d'une interception, les conducteurs interpellés doivent se soumettre à un test effectué à l'aide d'un appareil approuvé afin de détecter la présence d'alcool dans leur sang. Par la suite, ces personnes sont conduites au poste afin de mesu-

rer précisément leur taux d'alcool avec un autre appareil.

Or, plusieurs utilisent, à tort, le terme « ivressomètre » pour désigner cet appareil. Le terme « ivressomètre » est impropre puisque l'appareil ne mesure pas l'ivresse, qui est un syndrome clinique, mais bien le taux d'alcool dans le sang. Il faut donc employer le mot « alcootest » pour désigner cet appareil, et lorsqu'on utilise ce mot, on ne doit prononcer qu'un seul « o ».

## Plusieurs inscriptions à l'activité d'intégration en enquête

La clientèle policière continue de manifester de l'engouement pour les programmes de formation universitaires. Déjà plus de 150 étudiants répartis dans 7 groupes différents se sont inscrits à l'activité d'intégration sur les méthodes et techniques d'enquête policière (CRI1001). « Pour suivre ce cours, précise M. Gilles Bouchard, responsable des programmes d'enquête, de gestion policière et de formation des formateurs, les policiers doivent être inscrits au programme court en enquête, offert en collaboration avec l'UQTR, et avoir réussi le cours préalable Droit pénal appliqué à l'enquête policière, qui est d'une durée de 45 heures. »



Inscrit à l'activité d'intégration en enquête, ce policier doit mener à bien le dossier d'enquête qui lui a été confié concernant un vol de coffre-fort dans une agence de voyages.

pour recréer les conditions et les activités habituelles d'un enquêteur. Elle vise à développer les capacités, habiletés, connaissances et attitudes permettant d'atteindre les seuils de performance requis au travail de l'enquêteur.

Rappelons que le programme court en enquête offert par l'École et les universités partenaires s'adresse à tous les policiers désireux de devenir enquêteurs. Outre les cours Droit pénal et Activité d'intégration, les policiers doivent également réussir les cours Analyse stratégique en enquête criminelle et Éléments d'éthique appliquée, chacun d'une durée de 45 heures, pour obtenir leur diplôme.

D'ici la fin du mois de juin, trois autres groupes pourront s'inscrire à cette activité d'intégration. D'une durée de 150 heures (9 crédits universitaires) et étalé sur 5 semaines, ce cours se donne sur le campus de l'École à Nicolet.

Reposant sur un modèle de formation pratique et dynamique, l'activité d'intégration sur les méthodes et techniques d'enquête policière met tout en œuvre

## Formation complémentaire en gestion

Certains cours sont offerts aux candidats ayant déjà complété un programme universitaire en gestion et désirant poursuivre leur formation universitaire. L'offre des cours reconnus en gestion est décrite dans notre site Internet.

Pour toute information concernant l'admission et l'inscription à ces programmes, vous pouvez joindre madame Danielle Blanchette à l'École (819-293-8631, poste 409 ou [dblanchette@enpq.qc.ca](mailto:dblanchette@enpq.qc.ca)).

Pour en savoir plus

[www.enpq.qc.ca](http://www.enpq.qc.ca)

(sous Gestion, Programme de formation initiale, Offre de cours - Hiver 2003)

## Activité d'intégration en gestion

### Une première en mai 2003

L'activité d'intégration à la fonction de gestionnaire premier niveau devrait être offerte pour la première fois dans les murs de l'École en mai prochain. D'une durée de 11 jours (90 heures), ce cours de 6 crédits universitaires permettra au participant d'appliquer les notions de gestion dans le domaine de l'intervention policière et d'acquérir des notions propres à son champ d'application. Il fait partie du programme court de premier cycle en gestion destiné aux policiers désireux de devenir gestionnaires en patrouille-gendarmerie ou gestionnaires en enquête.

#### Préalables

« Les préalables de cette activité ont été revus et les autorités de l'Université du Québec à Trois-Rivières ont approuvé cette démarche. Pour les deux prochaines années, les policiers ne devront avoir réussi que deux des quatre cours du programme,



Gilles Bouchard, responsable des programmes d'enquête, de gestion policière et de formation des formateurs.

soit Principes de base de la gestion et Aspects humains d'une organisation de travail, pour pouvoir s'inscrire à cette activité d'intégration», précise M. Gilles Bouchard, responsable des programmes d'enquête, de gestion policière et de formation des formateurs.

Pour obtenir leur diplôme, les étudiants devront également réussir les cours Évaluation du rendement et Introduction à l'éthique appliquée.

## Les études universitaires, ça se prépare

Les policiers intéressés à poursuivre des études universitaires sont de plus en plus nombreux. Si le retour à l'école est positif pour la majorité d'entre eux, certains font face à certaines difficultés. « On se rend compte que quelques candidats manifestent de l'inquiétude face aux études universitaires, principalement lorsque ces candidats ont quitté les bancs de l'école depuis de nombreuses années », commente M<sup>me</sup> Claude Beauchamp-Blais, registraire.

Comme les étudiants sont appelés à faire beaucoup de lecture et d'écriture tout au long de leurs études, la méthodologie du travail intellectuel et les règles de grammaire du français se révèlent deux outils de prépa-

ration incontournables. « L'insécurité qu'ils développent peut être suffisante pour provoquer des échecs et engendrer un sentiment d'incompétence face aux études universitaires », affirme M<sup>me</sup> Beauchamp-Blais.

#### La solution

À tout problème existe une solution. « Les universités offrent toutes des cours d'appoint en français et des cours sur la méthodologie du travail intellectuel, signale la registraire. Il serait sans doute sage de s'inscrire à l'un d'eux avant d'entreprendre un programme universitaire. Il en va de la réussite de cette démarche », conclut-elle.

**E**n octobre 1998 et en août 2000, deux policiers perdaient la vie au cours d'une opération impliquant l'utilisation d'un barrage routier. En juillet 2000, deux personnes mouraient à la suite d'interventions au cours desquelles des policiers avaient utilisé l'aérosol capsique. Ces tragédies auraient-elles pu être évitées? Était-il pertinent de recourir à ces techniques d'intervention? Devrait-on revoir la formation des policiers dans ces domaines?

Consciente que de nombreuses questions comme celles-ci se posent constamment en ce qui concerne les pratiques policières, la direction de l'École a décidé de modifier sa structure organisationnelle afin de mieux assumer son rôle d'expert-conseil en matière de sécurité publique. « Lorsque nous avons élaboré notre planification stratégique 2001-2004, nous avons donné une priorité à ce rôle pour mieux répondre aux besoins des corps de police et pour jouer un rôle de chef de file dans ces domaines d'expertise. C'est devenu notre cinquième orientation stratégique », spécifie M. Paul Girard, directeur général adjoint de l'École.

La direction a par la suite créé une unité d'experts-conseils qui relève du directeur de la recherche et du développement. « La compétence de ces personnes et leurs connaissances ainsi que la vision globale qu'ils ont de leur propre champ d'expertise leur permettent de jouer un rôle de soutien et de conseil auprès des corps de police ou de tout autre intervenant concerné et de recommander des améliorations à apporter dans leur domaine de la pratique policière, soutient M. Jacques Pelletier, directeur de la recherche et du développement. Leur contribution est essentielle à l'évolution des pratiques policières », précise-t-il.

Font déjà partie de cette unité quatre personnes qui agissent à titre d'experts-conseils et de personnes-ressources dans les domaines de la sécurité routière, de l'emploi de la force, du droit pénal et criminel ainsi que de la gestion et police communautaire. Un expert-conseil en enquête policière se joindra bientôt à cette équipe.

## Les experts-conseils

# Des ressources précieuses

### Sécurité routière et emploi de la force

Après avoir été policier à la Sûreté du Québec pendant 27 ans et, tour à tour instructeur, responsable des activités périscolaires, coordonnateur et responsable du Module de la sécurité routière à l'École, M. René Lefrançois agit aujourd'hui à titre d'expert-conseil en sécurité routière à l'École.

Éducateur physique de formation, spécialiste en emploi de la force, coordonnateur et responsable du Module de l'emploi de la force à l'École, témoin expert devant les tribunaux, M. Ronald Bélanger est à l'emploi de l'École depuis 25 ans. Aujourd'hui, il est expert-conseil en emploi de la force.

Mis à part leur champ d'expertise différent, les fonctions de ces deux experts-conseils en sécurité

routière et en emploi de la force sont similaires : collaborer à l'expérimentation ainsi qu'à l'évaluation de nouvelles techniques et de nouveaux équipements ou produits et émettre des recommandations quant à leur application et leur utilisation; assurer une veille sur des démarches existantes; collaborer avec diverses organisations telles que les corps de police, le ministère de la Sécurité publique, le Commissaire à la déontologie policière, le Coroner, etc., en vue de résoudre des problématiques bien précises; créer de nouveaux cours afin de répondre aux besoins des corps de police; valider le contenu des scénarios des divers programmes de formation de l'École reliés à leur propre champ d'expertise; témoigner devant les tribunaux ou des commissions d'enquête; voir à la formation d'experts et d'instructeurs dans leur do-



René Lefrançois, expert-conseil en sécurité routière, et Ronald Bélanger, expert-conseil en emploi de la force.

maine; analyser les décisions rendues par les tribunaux et modifier le contenu de cours en conséquence, etc. « Nos fonctions nous permettent d'assurer un meilleur suivi sur les nouveautés en matière de recherche et développement. À partir des besoins des organisations, nous apportons les modifications nécessaires aux pratiques policières », précise M. Lefrançois.

### TIP et MOPCR

MM. Lefrançois et Bélanger ont participé activement aux travaux de développement des techniques d'immobilisation provo-

Notre mandat est maintenant de mettre à jour les connaissances des moniteurs qui enseignent l'intervention à haut risque afin qu'ils forment à leur tour les policiers de leur organisation sur les techniques d'immobilisation provoquée et les modèles d'opérations planifiées retenus. »

### Positionner l'École comme leader

L'implication professionnelle de MM. Lefrançois et Bélanger est diversifiée à l'intérieur de leur propre champ de compétence : assurer le suivi des modifications des projets de loi 38 et 67 (Loi

modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives); faire partie du comité consultatif en matière de capacités de conduite affaiblies par l'alcool mis sur pied afin de faire des recommandations pour modifier la législation; participer au comité avisé en matière de drogue et d'alcool au volant (CAMDAV); coordonner les comités qui visent à l'établissement d'un tronc commun de cours pour les groupes d'intervention lors d'événements à haut risque et en contrôle de foule découlant de la Loi concernant l'organisation des services policiers; étudier la problématique des décès survenus lors d'arrestation ou de contention de personnes en crise, les problématiques de l'utilisation de l'arme de service par le policier patrouilleur et celles de l'utilisation de l'aérosol capsique; travailler à l'élaboration du rapport



Yvon Lefebvre, expert-conseil juridique.



Marc Paré, expert-conseil en gestion et police communautaire.

national sur l'emploi de la force, etc.

Leur rôle au sein de tous ces groupes de travail? Faire des recherches, se documenter, apporter leur propre expertise afin de jeter un nouvel éclairage sur les problématiques soulevées, s'assurer que la formation donnée par l'École soit conforme aux nouvelles recommandations et tienne compte de la réalité des corps de police. « Notre participation au sein de tous ces comités permet de positionner l'École comme leader en matière de formation policière », précise M. Bélanger.

avoir suivi cette formation grâce aux agents multiplicateurs que nous aurons formés préalablement. Cette formation va aussi s'adresser aux policiers autochtones. »

Un autre important mandat qui lui a été confié est d'uniformiser les connaissances juridiques de tous les policiers québécois. « Dans un premier temps, je réviserai la formation juridique donnée par chacun des partenaires, soit les collèges, l'École et les corps de police, mentionne M. Lefebvre. Ensuite, chacun d'eux sera informé de son champ d'intervention. »

cole soient élaborés dans l'esprit du modèle de police communautaire. Il participe également à l'élaboration d'activités d'intégration, dont celle du programme de formation en gestion de premier niveau (superviseur).

« Actuellement, je m'emploie à créer des mises en situation de gestion réalistes qui permettront aux étudiants d'intégrer leurs connaissances, leurs habiletés, leurs attitudes, etc. L'objectif principal de cette démarche est de leur permettre de résoudre des situations représentatives du travail qu'ils seront appelés à accomplir », affirme celui qui a été presque 30 ans policier au

même une convention collective. « C'est un travail passionnant et c'est pour cette raison que j'y investis toute mon énergie », confie-t-il.

#### Riche parcours

Ce n'est pas un hasard si M. Paré occupe cette fonction à l'École. « À mon arrivée à l'École en 1996, on m'a confié le mandat d'élaborer un cours à l'intention des patrouilleurs visant à actualiser leurs connaissances sur l'ensemble des tâches qui leur sont confiées. Parallèlement, la police vivant la transition d'un modèle « professionnel » traditionnel vers une approche communautaire renouvelée, j'ai reçu

## pour la communauté policière

#### Droit pénal et criminel

Substitut du Procureur général du district de Trois-Rivières en prêt de service du ministère de la Justice, M<sup>e</sup> Yvon Lefebvre est l'expert-conseil juridique de l'École. En plus de veiller à ce que l'aspect légal de l'ensemble des cours offerts par l'École soit traité adéquatement, M<sup>e</sup> Lefebvre participe à l'élaboration des scénarios conçus pour la formation initiale, le perfectionnement professionnel ou la formation sur mesure, en validant l'aspect légal de chacun d'eux. Il donne également le cours universitaire Droit pénal appliqué à l'enquête policière. Par ailleurs, il travaille à la préparation de la formation qui sera offerte concernant la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. « Cette loi remplace la Loi sur les jeunes contrevenants, souligne M<sup>e</sup> Lefebvre. Le 1<sup>er</sup> avril 2003, tous les policiers du Québec devront

#### Gestion et police communautaire

M. Marc Paré a commencé à travailler à l'École en 1996. Depuis le 6 septembre 2002, il est

Service de police de la Communauté urbaine de Montréal. Pour ce faire, son équipe et lui ont dû créer de toute pièce un environnement dans lequel ces futurs gestion-

un second mandat soit celui de poursuivre l'élaboration de cours s'adressant aux patrouilleurs, aux cadres policiers ainsi qu'aux élus afin de favoriser l'implantation de ce modèle. »

« La compétence de ces personnes, leurs connaissances et leur vision leur permettent de jouer un rôle de soutien et de conseil et de recommander des améliorations à apporter dans leur domaine de la pratique policière. »

expert-conseil en gestion et police communautaire. Son travail consiste, entre autres, à veiller à ce que tous les programmes de formation de l'É-

naires interviendront, c'est-à-dire une organisation policière de même qu'une équipe de travail virtuelle, un organigramme, des formulaires, des directives et

En janvier 1999, M. Paré est nommé responsable du Module de la police contemporaine, de la gestion et de la communication. À ce titre, il participe à la réalisation d'analyses de situation de travail dont celle de superviseur en patrouille-gendarmerie et celle de directeur d'un service de police et à l'élaboration d'un programme de formation en gestion. « C'était là un gigantesque mandat. Sans l'expertise, la passion et la rigueur de M<sup>me</sup> Danielle Duchesne, spécialiste en gestion et fidèle collaboratrice depuis la création du Module, sans l'appui constant de M<sup>me</sup> Lucile Pariat, conseillère pédagogique, la réalisation de ce mandat aurait été périlleuse », insiste M. Paré.

Depuis l'automne 2002

## Le circuit routier est en fonction

**D**epuis l'automne 2002, le nouveau circuit routier est utilisé pour la formation des aspirants policiers en matière de conduite de véhicules en situations d'urgence, de poursuites policières, de techniques d'immobilisation provoquée et de contrôles routiers.

«Ce circuit nous offre des conditions optimales de formation pour les aspirants policiers, souligne M. Jacques Carle, responsable des programmes de formation en patrouille-gendarmerie. De plus, il permettra à l'École d'assurer le développement de la formation en perfectionnement professionnel afin de répondre aux exigences de la Loi concernant l'organisation des services policiers.»

Rappelons que la formation en conduite de véhicules en situations d'urgence est la deuxième compétence en conduite que doivent développer les futurs

policiers. La première compétence porte sur la conduite préventive et est offerte par les collègues dans le programme de techniques policières.

### Activités de formation

Cinq activités de formation en conduite, de trois heures chacune, figurent au calendrier du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Les aspirants policiers y apprennent les techniques de freinage avec les freins ABS, les interceptions, les manœuvres particulières (techniques de demi-tours et de courbes), les déplacements d'urgence et la traverse sécuritaire sur feu non prioritaire.

### Clientèles diversifiées

Outre les aspirants policiers et les policiers en perfectionnement professionnel, des clientèles des secteurs public et parapublic manifestent de l'intérêt pour les installations de l'École et l'exper-

tise de son personnel. «Grâce à notre Service de formation sur mesure, nous pouvons offrir de la formation adaptée aux besoins de diverses clientèles, précise M. Léandre Bénard, responsable de ce service. Jusqu'à ce jour, une cinquantaine de personnes, dont des employés de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, du ministère de l'Environnement et du ministère de la Sécurité publique, sont venues suivre une formation sur des techniques de conduite d'urgence. Ce type de formation devrait connaître un engouement croissant.»

L'aménagement du circuit routier a coûté environ 1,5 million de

dollars. Situé sur un terrain à 1,5 km de l'École, il comprend 1,65 km de tracé. D'une superficie de 75 600 mètres carrés, le circuit est composé de routes, rues avec intersections, grandes surfaces de manœuvres et de dérapages, panneaux de signalisation et feux de circulation.



## projet de construction

*Le gouvernement du Québec a investi plus de 56 millions de dollars à l'École pour sa restauration, sa modernisation et son agrandissement. Jusqu'à maintenant, le complexe de tir, les pavillons de simulations et le circuit routier ont été livrés. Plusieurs espaces de bureau à l'intérieur du bâtiment principal sont également complétés. Voici l'état de situation de quelques secteurs.*

### Déménagement

Les services administratifs ont été déménagés les 21 et 22 décembre 2002 dans les ailes restaurées. «Nous avons déménagé quelque 150 postes de travail, affirme M. François Bergeron, responsable du projet de construction à l'École. Certains d'entre eux, comme la Direction générale, la Direction générale adjointe, la Direction de la formation, la Direction de la recherche et du développement, le Service des communications et le Secrétariat général, sont installés de façon permanente. D'autres services, comme la Direction des ressources humaines, le Service des ressources matérielles et le Service des ressources financières, sont installés de façon temporaire et subiront un autre déménagement.» Même si les travaux dans ces secteurs ne sont pas terminés, tous les services sont opérationnels.

### Nouvelle entrée

Depuis le déménagement des services administratifs, le personnel et la clientèle doivent emprunter l'entrée d'origine du Séminaire, située rue Marguerite-D'Youville. L'entrée du boulevard Louis-Frédéric est complètement fermée.

### Hébergement

Jusqu'à maintenant, tous les dortoirs des aspirants policiers ont été rénovés. De plus, une cinquantaine de nouvelles chambres situées dans les ailes A et G ont été livrées. «Tout n'est pas terminé, explique le responsable du projet de construction. Dans les dortoirs, il reste des travaux de finition et certaines installations des chambres des ailes A et G ne sont pas encore complétées.» Chaque chambre est dotée d'une salle de bains. Un téléphone, un téléviseur et un accès Internet y seront installés sous peu. Quant au pavillon de formation et d'hébergement, il sera terminé au printemps 2003.

Une fois les travaux terminés, l'École disposera pour sa clientèle de 202 lits à l'intérieur des dortoirs et de 274 lits répartis dans 241 chambres.



La mise en valeur des murs d'origine donne un cachet particulier à l'École.



Le gymnase double, situé dans le complexe sportif, est maintenant fonctionnel.



Le CIDRAP fait un suivi de cohortes

## Pour en savoir plus sur l'intégration professionnelle des recrues

La formation offerte à l'École aux aspirants policiers correspond-elle aux réalités du monde policier québécois contemporain? Les jeunes policiers ont-ils une connaissance adéquate de leur métier?

Voilà les deux principales questions auxquelles pourra répondre la recherche que mène depuis l'hiver 2002 le Centre d'intégration et de diffusion de la recherche en activités policières (CIDRAP) sur la socialisation professionnelle des aspirants policiers de l'École. «La socialisa-

### Plusieurs phases

Cette étude se fera en plusieurs phases. La première, qui consistait à recueillir des données à l'aide de questionnaires auprès d'environ 1 000 aspirants policiers, est maintenant complétée; la deuxième phase (après un an sur le marché du travail) débutera sous peu. «En posant les mêmes questions à chaque année pendant une période de cinq ans, nous serons en mesure de voir jusqu'à quel point ces idées de départ se sont trouvées confirmées ou, au contraire, jusqu'à quel point il peut se produire des

donnera l'occasion d'explorer un ensemble d'aspects qui ont trait à l'image que se font ces jeunes du métier, à ce qu'il représente pour eux, aux raisons qui les ont motivés à le choisir, à ce qu'ils conçoivent de la mission et des fonctions sociales de la police», précise le chercheur.

### Modèle français

Cette étude se veut une réplique de celle qu'a réalisée le professeur Dominique Monjardet, directeur de recherche au Centre national de recherches scientifiques à Paris. L'idée originale du



L'équipe du CIDRAP. De gauche à droite : Nathalie Rheault, technicienne en documentation, Marc Desaulniers, analyste-conseil, Pierre Brassard, analyste-conseil, et Renée St-Hilaire, agente de secrétariat. Assis à l'avant : Marc Alain, responsable du CIDRAP, et Chantal Baril, attachée d'administration.

tion professionnelle, c'est l'intégration individuelle à un corps d'emploi qui touche à la fois des aspects psychologiques et sociologiques, explique M. Marc Alain, responsable du CIDRAP. Étudier la socialisation professionnelle nous permet de connaître quels processus utilisent les recrues policières pour transposer les éléments d'apprentissage acquis à l'École dans les réalités du travail policier. Dans les faits, on ne connaît les processus d'intégration à la fonction policière qu'*a posteriori*, c'est-à-dire en demandant à des policiers, après leur entrée en fonction, comment s'est déroulée cette intégration. Une étude longitudinale, du type de celle qu'on mène actuellement, permet d'explorer beaucoup plus en profondeur ces processus, et ce, pendant qu'ils ont lieu.»

phénomènes de désillusion, souligne M. Alain. Les possibilités d'analyses et de croisements sont alors illimitées! » Les résultats de la première étape d'une démarche qui constitue une toute première en Amérique du Nord seront publiés sous peu.

### Intérêts d'une telle étude

Ce type d'étude permet de connaître les parcours-types d'intégration à la fonction, notamment à partir des attitudes de base exprimées lors de la première phase de l'étude par les aspirants policiers en formation. Il permet également d'établir avec beaucoup de précision le degré d'adéquation entre les matières et les modalités de formation, et les réalités concrètement vécues par ces jeunes policiers et policières. «Bien évidemment, l'étude nous

chercheur consistait à mieux connaître les processus développés par les recrues policières afin de transposer les éléments de l'apprentissage acquis à l'École de police dans les réalités du travail policier. Pour ce faire, il élaborait un questionnaire de près de 130 questions qu'il adressa à une cohorte de 1 500 élèves gardiens de la paix de l'École nationale de police de Paris, et ce, au début de même qu'à la fin de leur stage d'un an. Par la suite, ayant garanti aux répondants une confidentialité absolue, il leur adressa ce même questionnaire une fois par année pendant les cinq premières années de leur carrière policière. L'étude de cinq ans vient tout juste de prendre fin et les résultats préliminaires témoignent déjà du caractère extrêmement riche de ce type de démarche.

## Les sacs gonflables n'assurent pas une protection totale!

Les sacs gonflables offrent une performance optimale lorsqu'ils sont utilisés conjointement avec la ceinture de sécurité. Jamais le sac gonflable ne devrait être considéré comme une solution de remplacement au port de la ceinture de sécurité.

Voilà le constat auquel est arrivé le CIDRAP à la suite de vérifications demandées par le Service général d'inspection des corps policiers concernant la sécurité des sacs gonflables.

Il est important de faire ce rappel auprès de la communauté policière puisqu'il a été démontré que les sacs gonflables se déploient si rapidement et avec une telle force qu'ils peuvent causer des blessures. Si la tête ou le thorax se trouve très près du sac lors de son déploiement, ces blessures peuvent s'avérer mortelles. Afin de réduire l'incidence des blessures attribuables aux sacs gonflables, des constructeurs automobiles ont développé des systèmes de sécurité «intelligents». Ces systèmes réagissent à plusieurs indicateurs dont la position du siège, la gravité de l'impact et le port de la ceinture de sécurité.

Or, l'indicateur du port de la ceinture de sécurité signale si la ceinture est bouclée ou non, mais n'indique pas si le conducteur est réellement attaché ou s'il est assis sur sa ceinture de sécurité. Dans ce dernier cas, lors d'un impact léger, le sac gonflable pourrait ne pas se déployer, ce qui aurait pour effet de n'offrir aucune protection au conducteur. Lors d'un impact sévère, le sac gonflable se déploiera, mais si le conducteur n'est pas retenu par sa ceinture de sécurité, il risquera de se trouver trop près du volant et, par le fait même, d'être blessé ou tué par le sac gonflable.

## Insigne redessiné

L'insigne qui identifie l'École a complètement été redessiné selon une approche européenne par M<sup>me</sup> Anne Paradis, graphiste à l'École. Fabriquée en métal, la médaille bleu et argent de 5 cm de diamètre représente la façade originelle du bâtiment de l'École et arbore sa devise, soit « Savoir, Être, Agir ».

Cet insigne est apposé en permanence sur le veston du personnel cadre et, uniquement lors de cérémonies protocolaires, sur la chemise des aspirants policiers et la tunique des instructeurs. Dans ces deux cas, la médaille est appliquée sur du cuir noir, surmontée de la signature gouvernementale composée du mot « Québec » et du drapeau fleurdelisé. Cet insigne est également apposé sur le képi.



## Formation sur les poursuites policières et les TIP

Dès le mois d'avril 2003, les moniteurs qui enseignent l'intervention policière lors d'événements à haut risque seront formés sur les poursuites policières et les techniques d'immobilisation provoquée (TIP). Ils pourront par la suite former les policiers de leur organisation en cette matière.

Par ailleurs, les chefs d'équipe qui enseignent au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie ont déjà reçu la formation sur les poursuites policières et l'enseignement aux aspirants policiers depuis décembre 2002.

Rappelons que l'élaboration de ces cours fait suite aux travaux du groupe de travail sur les techniques d'immobilisation provoquée et du comité sur les contrôles routiers. « Nous avons fait une revue de la littérature internationale et analysé les techniques d'immobilisation provoquée utilisées par d'autres corps policiers, souligne M. Ronald Bélanger, expert-conseil en emploi de la force et membre du comité sur les contrôles routiers. Nous avons donc dû puiser dans nos connaissances et notre expérience afin d'élaborer des TIP qui tiennent compte d'une multitude de variables: milieux urbains de tailles variées, milieux ruraux, routes à deux, à trois ou à quatre voies, etc. », poursuit-il.

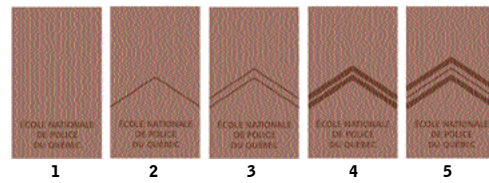
La technique d'immobilisation provoquée retenue est le barrage complet avec tapis clouté. Cependant, selon les circonstances de la poursuite et selon les effectifs en place, il est possible d'avoir recours à d'autres techniques d'immobilisation provoquée s'inspirant de la technique retenue.

## Nouvelle hiérarchie des grades

Une nouvelle hiérarchie des grades des aspirants policiers et du personnel a été établie dans le but d'assurer une reconnaissance rapide de ces personnes.

### Aspirants policiers

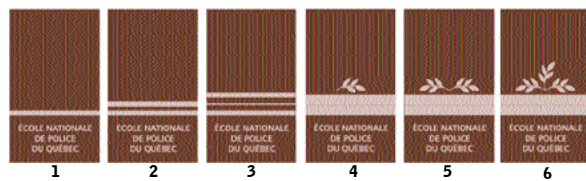
Dès le début de la deuxième semaine de séjour des aspirants policiers à l'École, le responsable des activités périscolaires organise l'élection du président de cohorte (qui assure le lien entre sa cohorte et le représentant de l'École), des présidents de groupe (qui assurent le lien entre leur groupe et le président de cohorte), du sergent (qui voit à la discipline et organise les rassemblements de son groupe) et du caporal (qui assiste le sergent et le remplace au besoin). Une cohorte comprend 64 aspirants policiers; elle est divisée en deux groupes de 32 personnes.



1. Aspirant policier
2. Caporal
3. Sergent
4. Président de groupe
5. Président de cohorte

Les insignes de grades des aspirants policiers sont bleu acier portés sur une chemise bleu pâle. La broderie est bleu marine. Le mot « Formation » est apposé sur les tenues des aspirants policiers.

### Personnel



1. Instructeur
2. Instructeur-chef
3. Responsable de programme
4. Directeur
5. Directeur général adjoint
6. Directrice générale

Les insignes de grade du personnel sont bleu marine portés sur une chemise blanche ou bleu pâle, selon la fonction. La broderie est argent.

## Certificat en gestion des organisations policières

### Deux cohortes diplômées

Vingt chefs et directeurs de police autochtones, répartis dans deux cohortes, ont terminé avec succès leur certificat en gestion policière en décembre 2002. Ce programme de formation, offert en partenariat avec l'Association des chefs de police des Premières nations du Québec et l'Université de Sherbrooke, est destiné aux directeurs de police désirant se perfectionner ou à des policiers désirant acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du travail de directeur de police.

Vingt-cinq autres candidats obtiendront leur diplôme en avril 2003.



Les personnes ci-dessus sont parmi celles qui ont terminé leur certificat en décembre 2002. De gauche à droite, Aurèle Dubé (Wemotaci), Lawrence Courtois (Obedjiwan), Gérald Hervieux (Betsiamites), Gilles St-Gelais (Oujé-Bougoumou), Josée de la Durantaye, professeure en gestion comptable, Gerry Mapachee (Pikogan), Marc Ross (Essipit) et Larry Philippe (Mashteuiatsh).

## saviez-vous que...?

En 2002, 5 000 élèves ont déposé une demande d'admission en techniques policières dans l'un des dix collèges qui offrent le programme. De ce nombre, 840 élèves y ont été admis.

Les exigences d'admission au niveau collégial sont très élevées tant sur le plan scolaire (une moyenne supérieure à 80 % est requise) que sur le plan des habiletés physiques.

Ces élèves doivent nécessairement réussir le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie de l'École s'ils veulent devenir policiers. Six cent quarante aspirants policiers y sont admis annuellement.

### Statistiques 2001-2002

- 85 % des aspirants policiers étaient titulaires d'un DEC en techniques policières.
- 15 % des aspirants policiers étaient titulaires d'une AEC en tech-

niques policières et détenteurs d'une promesse d'embauche.

- 7 % des aspirants policiers étaient titulaires d'un diplôme universitaire.
  - La moyenne d'âge des aspirants policiers était de 24 ans.
  - 58 % des personnes admises étaient des hommes.
  - 42 % des personnes admises étaient des femmes.
- Notons qu'en cinq ans, la proportion des femmes admises au pro-

gramme de formation initiale en patrouille-gendarmerie a augmenté de 15 % alors que celle des hommes a diminué d'autant.

Dans les dernières cohortes, les hommes et les femmes ont parfois été représentés dans une proportion égale.

- 94 % des aspirants policiers ont réussi le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

*L'École fait partie de comités organisateurs de quelques colloques qui se tiendront dans les prochains mois.*

## 5<sup>e</sup> colloque de l'ADPQ

Thème : « Des services renouvelés et des expertises à partager »

Date : du 13 au 16 mai 2003

Lieu : Hôtel Delta, Trois-Rivières

Ce colloque est organisé par la Sécurité publique de Trois-Rivières en collaboration avec la Sûreté du Québec et l'École. Le comité organisateur travaille actuellement à l'élaboration globale de l'événement.

Pour obtenir plus de renseignements sur ce colloque, vous pouvez joindre M<sup>me</sup> Lucie Lamy,

au bureau du secrétariat du colloque (Sécurité publique de Trois-Rivières), au numéro de téléphone (819) 370-6700, poste 208.

## Colloque international sur l'entrevue de suspects

Date : du 9 au 11 février 2004

Lieu : École nationale de police du Québec, Nicolet

Ce colloque est organisé par l'École en collaboration avec la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal, l'Association des directeurs de police du Québec, le ministère de la Sécurité publique et

d'autres partenaires du milieu policier. Il a pour objectif de rassembler des spécialistes en entrevue de suspects provenant des quatre coins du globe afin de partager les problématiques et les connaissances liées à ce domaine et de créer un réseau d'échange international.

Dans le prochain numéro de *L'École aux postes*, nous vous ferons part des modalités d'inscription.

*Pour en savoir plus*  
[www.enpq.qc.ca](http://www.enpq.qc.ca)

# en vrac

## L'École intéresse les médias...

La formation donnée à l'École suscite beaucoup d'intérêt auprès des médias. En 2001-2002, quelque 60 reportages ont été réalisés sur l'École et une trentaine d'entrevues ont été accordées par des représentants de l'École sur des questions d'actualité reliées à la formation policière.



En janvier 2003, TVA a diffusé une série de reportages sur la formation des aspirants policiers, réalisés par le journaliste aux affaires policières, Jean-François Guérin. Cidessus, Michel Dion, instructeur en intervention physique, vaporise de l'aérosol capsique au visage de M. Guérin afin que ce dernier ressente bien ses effets. Les aspirants policiers ont à vivre cette expérience lors de leur séjour à l'École.

## ... et la population en général

L'École accueille annuellement plusieurs visiteurs intéressés par ses programmes de formation uniques, sa stratégie d'apprentissage en virtualité ou son champ d'activités particulier. En 2001-2002, 1 000 personnes ont visité l'École, près de 1 500 personnes ont été sensibilisées par les aspirants policiers à la formation qu'ils reçoivent et à leur futur travail et 3 500 personnes ont assisté aux douze cérémonies de remise de diplômes qui se sont déroulées à l'École.

## Journée Portes ouvertes en avril

L'École organise une Journée Portes ouvertes le 25 avril 2003 destinée aux élèves en techniques policières. Cette journée est organisée dans le but de leur faire connaître les grandes lignes du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie et de les informer sur nos procédures d'admission.

En plus de visiter les différents locaux de l'École, les élèves pourront observer des aspirants policiers à l'intérieur de différents scénarios destinés à parfaire leur formation. Une démonstration des nouveaux tests physiques sera également

présentée. De plus, une rencontre est prévue entre les élèves et les aspirants policiers afin de leur permettre d'échanger. L'an dernier, près de 500 élèves s'étaient déplacés pour cet événement.

Lors de cette journée, l'École offre la possibilité au service de recrutement des différents corps de police de tenir un stand d'information afin de rencontrer ces élèves ainsi que les aspirants policiers qui sont en formation à l'École.

Si vous désirez plus d'information sur cette journée, vous pouvez joindre M<sup>me</sup> Andrée Doré, au Service des communications de l'École (819-293-8631, poste 228 ou [adore@enpq.qc.ca](mailto:adore@enpq.qc.ca)).

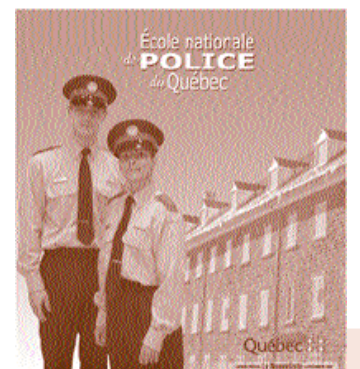


En 2002, des représentants d'une dizaine de corps de police ont participé à la journée Portes ouvertes.

## Cahier spécial de l'École

Un cahier spécial sur l'École a été publié le 14 décembre 2002 et distribué dans trois quotidiens québécois : *La Presse* (territoire de l'Île – 50 000 copies), *Le Nouvelliste* (la Mauricie et le Centre-du-Québec – 48 000 copies) et *Le Soleil* (territoire de Québec – 20 000 copies). L'objectif de ce cahier était de faire connaître le renouveau qui touche l'École en matière de formation et de recherche ainsi que les importants travaux de restauration, de modernisation et d'agrandissement qui s'y déroulent.

Ce cahier a été financé par des partenaires privés et gouvernementaux intéressés à s'associer à l'École et à son renouveau. La publication de ce cahier a grandement contribué à accroître la notoriété de l'École.



# à l'international

À l'intérieur de sa mission, l'École doit encourager, faciliter et planifier des échanges d'expertise avec l'extérieur du Québec et, en particulier, favoriser la contribution de spécialistes québécois à des missions d'échange international en matière de formation policière. Voici un aperçu de sa contribution sur le plan international.

## Catalogne

L'École nationale de police du Québec et l'Escola de Policia de Catalunya ont conclu une entente de principe en vue de



Amadeu Recasens i Brunet, directeur de l'Escola de Policia de Catalunya, et Louise Gagnon-Gaudreau.

d'activités dans le domaine de la formation policière et de la recherche policière. Cette entente de principe a eu lieu en novembre 2002 lors d'une mission de l'École en Catalogne. Les membres de la délégation de l'École, M<sup>me</sup> Louise Gagnon-Gaudreau, directrice générale, et M. Pierre Saint-Antoine, responsable du Service des communications, ont pu rencontrer des membres du personnel de

(Police, société et valeurs : réflexions sur le nouveau Code européen d'éthique policière).

Cette mission de l'École en Catalogne faisait suite à la visite à Nicolet en octobre 2002 du commissaire du service de police Mossos d'Esquadra, M. Joan Unió Gracià.

Intéressé à approfondir sa connaissance du modèle policier québécois, M. Unió a rencontré des membres du personnel du ministère de la Sécurité publique, de l'École nationale de police du Québec, de la Sûreté du Québec, du Service de protection des citoyens de Laval et des représentants des Jeux mondiaux de la police - Québec 2005.

M. Unió a également prononcé une conférence devant le personnel et la clientèle de l'École sur le système policier en Catalogne.

## Chili

M. Gonzalo Garcia P., chef de la division de la Sécurité des citoyens du ministère de l'Intérieur du Chili, a fait une visite à l'École en juillet 2002. Il a rencontré plusieurs intervenants du domaine de la formation.

Par ailleurs, M. Paul Girard, directeur général adjoint de l'École, a été invité par le ministère de l'Intérieur du Chili à participer à titre de conférencier au Séminaire international « Police et communauté : les nouveaux défis pour le Chili » qui s'est déroulé les 4 et 5 décembre 2002. Intitulée « L'École nationale de police du Québec... au carrefour du changement », la conférence prononcée par M. Girard portait entre autres sur le fonctionnement de la formation et l'élaboration des programmes en matière de police communautaire à l'École.

## Australie

M. Marc Alain, responsable du CIDRAP (Centre d'intégration et de diffusion de la recherche en activités policières) s'est rendu à Brisbane (Australie), en octobre 2002, afin de prononcer deux conférences, l'une lors de la 16<sup>e</sup> conférence annuelle de la Société australienne et néo-zélandaise de criminologie et l'autre à la Conférence biennale de l'Institut international d'éthique, dont le thème était : « Reconstruire la confiance du public ».

partager leurs connaissances et expertises dans la réalisation

l'Escola de Policia de Catalunya et du Service de police Mossos d'Esquadra. Ils ont également participé au congrès international « Policia, societat i valors : reflexions sobre el nou Codi europeu d'ètica policial »

L'École aux postes est publié par le Service des communications de l'École nationale de police du Québec à raison de trois fois par année. Ce journal est distribué gratuitement aux policiers du Québec ainsi qu'aux partenaires gouvernementaux, universitaires et collégiaux de l'École. Il est également diffusé sur le site Internet de l'École.

[www.enpq.qc.ca](http://www.enpq.qc.ca)

École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Téléphone (819) 293-8631  
Télécopieur (819) 293-5396  
[journal@enpq.qc.ca](mailto:journal@enpq.qc.ca)

**Responsable du Service des communications**  
Pierre Saint-Antoine  
[psta@enpq.qc.ca](mailto:psta@enpq.qc.ca)

**Rédaction**  
Andrée Doré  
[adore@enpq.qc.ca](mailto:adore@enpq.qc.ca)

**Photographie**  
Sophie Levesque  
[slevesque@enpq.qc.ca](mailto:slevesque@enpq.qc.ca)

**Réalisation graphique**  
Anne Paradis  
[aparadis@enpq.qc.ca](mailto:aparadis@enpq.qc.ca)

**Impression**  
Imprimerie de la Rive Sud ltée

ISSN  
1703-5562 (version imprimée)  
1703-5550 (version en ligne)

Tirage  
14 000 exemplaires

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
1<sup>er</sup> trimestre 2003  
© École nationale de police du Québec

La reproduction totale ou partielle des articles de ce journal est autorisée à la condition d'en mentionner la source.

## nos publications

### Actes du colloque sur les objectifs de recherche en matière policière



Les actes du colloque sur les objectifs de recherche en matière policière ont été publiés au printemps 2002. Ils font état des discussions qui ont eu lieu et des présentations qui ont été faites lors de ce colloque. Rappelons que ce colloque a réuni des représentants d'organisations policières, de ministères et d'organismes touchés par l'intervention sociale en général, de même que des chercheurs et professeurs d'universités œuvrant en sciences sociales et touchés par les problématiques liées à l'intervention policière.

### Répertoire des cours 2002-2003



Le Répertoire des cours 2002-2003 est sorti en septembre 2002. Il présente l'ensemble des cours offerts par l'École en matière de perfectionnement professionnel ou de formation universitaire dans

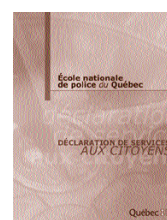
les domaines de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion.

### Rapport annuel de gestion 2001-2002



Le Rapport annuel de gestion 2001-2002 présente l'information sur les résultats atteints par rapport aux engagements pris durant cet exercice.

### Déclaration de services aux citoyens



L'École a fait parvenir à ses partenaires sa déclaration de services aux citoyens. Cette déclaration s'inscrit dans les dispositions de la Loi sur l'administration publique qui affirme la priorité que nous accordons à la qualité des services aux citoyens.

*Il est à noter que toutes ces publications sont disponibles en version Acrobat sur notre site Internet.*

[www.enpq.qc.ca](http://www.enpq.qc.ca)